

## 1. Renseignements de base au sujet du demandeur (société ou particulier)

Nom complet : \_\_\_\_\_ (ci-après l'« utilisateur »)

Acronyme qui vous désigne de manière courante (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Qualité :  Société constituée sous le régime des lois de \_\_\_\_\_ Numéro matricule : \_\_\_\_\_

Filiale d'une société qui est un déclarant ou un lecteur ISAN et nom de cette société-mère : \_\_\_\_\_

ou  Société de personnes ou Association ou  Particulier

Principales activités commerciales :  Production  Distribution  Diffusion  Postproduction ou services techniques  Copie

Autre (veuillez décrire) : \_\_\_\_\_

Nom de l'association de l'industrie audiovisuelle canadienne dont votre société est à l'heure actuelle membre :

\_\_\_\_\_ N° de membre : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : Rue : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Faites-vous une demande à titre de :

Déclarant (Le **déclarant** peut enregistrer de nouvelles œuvres audiovisuelles et versions afin d'obtenir des numéros ISAN et V-ISAN et peut également consulter la base de données d'œuvres et de versions.)

ou  Lecteur seulement (Le **lecteur peut seulement** consulter la base de données pour chercher des œuvres et des versions.)

## 2. Coordonnées

### Personne-ressource principale

Prénom : \_\_\_\_\_ Titre (M., M<sup>me</sup>, autre) : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Téléphone au travail (et poste) : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Personne-ressource pour l'enregistrement (responsable de la saisie et de l'exactitude des métadonnées), s'il s'agit d'une autre personne

Prénom : \_\_\_\_\_ Titre (M., M<sup>me</sup>, autre) : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Téléphone au travail (et poste) : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Personne-ressource pour la facturation (responsable du paiement pour les enregistrements, les numéros ISAN ou V-ISAN et les recherches), s'il s'agit d'une autre personne

Prénom : \_\_\_\_\_ Titre (M., M<sup>me</sup>, autre) : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Téléphone au travail (et poste) : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### 3. Nom d'utilisateur pour l'accès au compte

Le nom d'utilisateur pour l'accès au compte est utilisé dans le système ISAN pour identifier votre société ou vous identifier en tant que particulier.

Veuillez n'employer que des lettres et/ou des chiffres (a-z, A-Z, 0-9) pour composer un nom d'utilisateur comportant de 5 à 8 caractères. Le système est sensible à la casse.

Nom d'utilisateur pour l'accès au compte : \_\_\_\_\_

NOTA : Il ne peut y avoir qu'un nom d'utilisateur pour l'accès au compte par société ou pour vous en tant que particulier.

### 4. Contrat

- A. L'ensemble des droits et obligations de l'utilisateur en tant que déclarant ou lecteur ISAN est régi 1) par les **Conditions d'inscription à titre de déclarant ou de lecteur ISAN** ci-jointes, lesquelles font partie intégrante de la présente demande, 2) par la *Politique de protection de la vie privée* d'ISAN Canada, qui est affichée sur le site Web d'ISAN Canada à [www.isan.ca](http://www.isan.ca), et 3) par le tarif d'ISAN Canada, lequel peut être modifié de temps à autre moyennant un préavis de trois mois, tel qu'il est affiché sur le site Web d'ISAN Canada à [www.isan.ca](http://www.isan.ca). En signant la présente demande, l'utilisateur reconnaît expressément avoir lu et accepté tout ce qui précède.
- B. Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature par ISAN Canada ou, si elle survient plus tard, à compter de la date de la réception par ISAN Canada de la totalité des frais d'inscription conformément au tarif d'ISAN Canada, qui est affiché sur le site Web [www.isan.ca](http://www.isan.ca).
- C. Le présent contrat est subordonné à l'engagement de l'utilisateur de payer pour tous les numéros ISAN et V-ISAN, ainsi que pour toutes les consultations de la base de données que l'utilisateur demande au moyen d'une carte de crédit Visa ou Mastercard valide. À l'heure actuelle, les renseignements relatifs à la carte de crédit de l'utilisateur sont les suivants :

Type de carte :  Visa  Mastercard

Titulaire : \_\_\_\_\_

Numéro de la carte : \_\_\_\_\_

Numéro à 3 chiffres : \_\_\_\_\_

Numéro de vérification à 3 chiffres inscrit au verso de la carte, dans l'espace de signature

Date d'expiration : Mois : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_  
(si elle diffère de celle de l'utilisateur)

J'autorise par les présentes que soient payés à ISAN Canada, à même la carte de crédit décrite ci-dessus, les frais d'établissement de compte précisés dans le tarif d'ISAN Canada affiché à [www.isan.ca](http://www.isan.ca), à l'acceptation de la présente demande par ISAN Canada et à la signature du présent contrat par ISAN Canada. J'autorise en outre le paiement à ISAN Canada, à même la carte de crédit décrite ci-dessus, des frais arrêtés dans le tarif d'ISAN Canada affiché à [www.isan.ca](http://www.isan.ca), pour les numéros ISAN et V-ISAN et les consultations de la base de données demandés par l'utilisateur.

**Signature du titulaire de la carte** : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

- D. L'utilisateur ou ISAN Canada peut résilier le présent contrat (exception faite des conditions indiquées comme demeurant en vigueur après son extinction) en transmettant par écrit à l'autre partie un préavis de cinq jours ouvrables.

**SIGNÉ POUR LE COMPTE DE L'UTILISATEUR :**

**SIGNÉ POUR LE COMPTE D'ISAN CANADA :**

\_\_\_\_\_  
(Signature du signataire autorisé)

\_\_\_\_\_  
(Signature du signataire autorisé d'ISAN CANADA)

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Poste)

\_\_\_\_\_  
(Poste)

\_\_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Date)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À TITRE DE DÉCLARANT OU DE LECTEUR auprès d'ISAN Canada  
ISAN-CA DemandedeCompte March 2018.dox

initiales

# CONDITIONS D'INSCRIPTION À TITRE DE DÉCLARANT OU DE LECTEUR auprès d'ISAN Canada

## 1. DÉFINITIONS

**agence de déclaration** Agence désignée par l'ISAN-IA aux fins de traiter les demandes de numéros ISAN des déclarants.

**déclarant** Producteur d'une œuvre audiovisuelle, mandataire autorisé d'un tel producteur, ou autre entité ou personne semblable, inscrit au système ISAN afin d'obtenir un numéro ISAN pour des œuvres audiovisuelles et autorisé à interroger le système ISAN et le système d'ISAN Canada.

**Demande d'ouverture de compte auprès d'ISAN Canada** Formulaire joint aux présentes *Conditions* et faisant partie du présent contrat, désignant l'utilisateur en tant que déclarant ou lecteur.

**données** Le numéro ISAN et les renseignements descriptifs s'y rapportant que renferme le système ISAN ou qu'ISAN Canada met autrement à la disposition de l'utilisateur à l'aide de son propre système.

**ISAN-IA** Agence internationale ISAN, présentement située à Cours de Rive, 2 CH-1204 Genève, SUISSE.

**lecteur** Entité ou particulier autorisé aux termes du présent contrat à accéder au système ISAN et au système d'ISAN Canada pour obtenir des renseignements au sujet d'œuvres audiovisuelles, et à interroger le système ISAN et le système d'ISAN Canada (sans pour autant être habilité à obtenir un numéro ISAN).

**norme** Norme internationale ISO 15706, première édition, 2002-11-15 – *Information et Documentation – Numéro international normalisé des œuvres audiovisuelles (ISAN)* et ISO 15706-2, première édition, 2007-07-01 – *Partie 2 : Identifiant de version*.

**œuvre audiovisuelle** Séquence d'images liées entre elles, accompagnées ou non de son, et destinée à être perçue sous forme d'image animée, sonore ou non, en utilisant des dispositifs appropriés, indépendamment du support employé à l'origine ou ultérieurement.

**renseignements descriptifs** Métadonnées associées à un numéro ISAN (p. ex., titre(s), année de référence, participant(s)), qui composent les renseignements descriptifs d'un numéro ISAN.

**système d'ISAN Canada** Site Web d'ISAN Canada et l'ensemble des logiciels, matériels, bases de données et autres éléments de technologies de l'information qu'ISAN Canada met à la disposition de l'utilisateur en son propre nom, sans avoir recours au système ISAN.

**système ISAN** Ensemble des éléments de technologies de l'information composant le système ISAN, tels qu'accessibles à l'ISAN-IA, y compris, notamment, le registre central (base de données), les applications logicielles, le gabarit Web, les liaisons d'accès aux services Web et les procédés de ces services.

**utilisateur** Entité ou particulier autorisé à accéder au système ISAN et au système d'ISAN Canada aux termes du présent contrat. Pour plus de certitude, un utilisateur sera soit un déclarant, soit un lecteur, tel qu'indiqué dans la *Demande d'ouverture de compte auprès d'ISAN Canada* jointe au présent contrat.

Les définitions qui précèdent s'entendent pour les besoins des présentes conditions d'inscription, sous réserve des autres renseignements descriptifs donnés dans l'*ISAN User Guide*, accessible (en anglais uniquement) à [www.isan.ca](http://www.isan.ca).

## 2. DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

L'utilisateur dégage ISAN Canada ou toute autre agence de déclaration, l'ISAN-IA et ses contractants, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et ses membres, de toute responsabilité à l'égard d'un dommage allégué ou prouvé résultant de l'utilisation de l'ISAN, des données, du système ISAN ou du système d'ISAN Canada. L'utilisateur dégage également ISAN Canada, toute autre agence de déclaration, l'ISAN-IA et ses contractants, l'ISO et ses membres de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation d'un tiers pour un dommage allégué ou prouvé résultant de l'utilisation par l'utilisateur d'un numéro ISAN, des données, du système ISAN ou du système d'ISAN Canada.

## 3. DROITS ACCORDÉS

**3.1** L'utilisateur se voit accorder, sous réserve des conditions énoncées dans le présent contrat, le droit incessible et non exclusif (excluant le droit d'accorder une sous-licence à un tiers ou d'agir comme soi-disant société de services) d'accéder au système ISAN et au système d'ISAN Canada et d'utiliser les données aux seules fins expressément convenues par les parties et conformément aux restrictions établies dans le présent contrat.

**3.2** L'accès au système ISAN, au système d'ISAN Canada et aux données est fourni en ligne par ISAN Canada, de la manière décrite dans la *Demande d'ouverture de compte auprès d'ISAN Canada*.

**3.3** Dans les cinq jours ouvrables suivant l'entrée en vigueur du présent contrat, ISAN Canada fournit à l'utilisateur le nom d'utilisateur et le mot de passe nécessaires pour permettre à l'utilisateur d'accéder au système ISAN, ainsi que les coordonnées pour communiquer avec les services de soutien par téléphone et par courriel.

#### 4. RESTRICTIONS D'UTILISATION

- 4.1 L'utilisateur s'engage par les présentes à n'utiliser les données que conformément au présent contrat et à respecter les restrictions et les règles stipulées dans celui-ci. L'étendue précise du droit d'utiliser les données sera déterminée d'un commun accord entre ISAN Canada et l'utilisateur, et indiquée dans la *Demande d'ouverture de compte auprès d'ISAN Canada*.
- 4.2 L'utilisateur ne pourra recueillir, enregistrer, organiser, stocker, adapter, modifier, récupérer, communiquer de quelque façon, traiter, copier, changer, rendre disponibles, intégrer ou utiliser les données de quelque façon que ce soit que dans la mesure où cela est strictement nécessaire aux fins convenues d'un commun accord entre ISAN Canada et l'utilisateur, telles qu'elles sont indiquées dans la *Demande d'ouverture de compte auprès d'ISAN Canada*.
- 4.3 L'utilisateur ne doit en aucun cas extraire, réutiliser, copier ni rendre publiques ou accessibles de quelque façon que ce soit la totalité ou des parties importantes du système ISAN, du système d'ISAN Canada ou des données sans le consentement préalable écrit d'ISAN Canada. Par exemple, l'utilisateur ne peut pas inclure le numéro ISAN ou les données dans une base de données autonome accessible à des tiers à ses propres conditions. De même, l'utilisateur ne doit pas permettre à des tiers d'effectuer une recherche dans le système ISAN ou une copie de celui-ci. L'utilisateur ne peut pas non plus remettre à un tiers, à la demande de ce dernier, les résultats d'une recherche extraite directement ou indirectement du système ISAN ou du système d'ISAN Canada.

#### 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'accès au système ISAN est régi par la législation suisse et internationale relative aux droits de propriété intellectuelle et au droit d'auteur. Tous les droits de reproduction, y compris à l'égard des documents téléchargeables et des images photographiques et iconographiques, sont réservés. La reproduction du système ISAN, en tout ou en partie, au moyen d'un système ou support électronique, quel qu'il soit, est strictement interdite à moins d'être dûment autorisée par écrit. La reproduction du logo « ISAN – International Standard Audiovisual Number » sous quelque forme que ce soit (numérique ou imprimée) ne peut se faire qu'avec l'autorisation écrite de l'ISAN-IA.

En ce qui concerne l'utilisateur et ISAN Canada, ISAN Canada est la titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle et droits d'autre nature visant les données, le système ISAN et le système d'ISAN Canada, et conserve expressément l'ensemble de ces droits.

L'utilisateur reconnaît qu'ISAN Canada et l'ISAN-IA ont beaucoup investi, qualitativement et quantitativement, pour obtenir, vérifier ou présenter, selon le cas, le système ISAN, le système d'ISAN Canada et les données fournies à l'utilisateur, et que celles-ci méritent par conséquent la protection offerte par les lois applicables.

L'utilisateur reconnaît que tout manquement à la présente clause 5 ou à la clause 6 sera considéré comme fautif et illégal, de même que préjudiciable aux investissements faits par ISAN Canada et par l'ISAN-IA dans l'obtention, la vérification ou la présentation du système ISAN, du système d'ISAN Canada et des données fournies à l'utilisateur, et, de ce fait, donnera lieu à des poursuites conformément aux lois applicables, y compris les lois relatives à la concurrence déloyale.

#### 6. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'en tiendra à la version courante de l'*ISAN User Guide*, accessible (en anglais uniquement) au site Web [www.isan.ca](http://www.isan.ca), lorsqu'il utilise le système ISAN. L'utilisateur reconnaît s'être familiarisé avec le contenu de l'*ISAN User Guide* en vigueur lorsqu'il appose sa signature au présent contrat d'inscription. Cela comprend, notamment :

- 6.1 **Comportement envers les autres utilisateurs** – L'utilisateur ne divulguera ni son nom d'utilisateur ni son mot de passe à des tiers non autorisés. Ces renseignements demeureront strictement réservés à l'entité juridique ou au particulier pour lequel ils ont été établis. Le nom d'utilisateur d'une entité juridique peut être utilisé par ses employés et contractants, qui doivent s'engager à respecter les conditions stipulées dans l'*ISAN User Guide*.
- 6.2 **Piratage et espionnage** – Toute tentative ou tout acte d'espionnage sera une violation du présent contrat et donnera lieu à des poursuites dans la mesure prévue par la loi.
- 6.3 **Déni de service** – Toute tentative ou tout acte de déni de service, y compris par l'emploi d'outils logiciels créant des répétitions, en vue de perturber le système ISAN, le système d'ISAN Canada ou un site Web ISAN, ou d'y nuire, sera une violation du présent contrat et donnera lieu à des poursuites dans la mesure prévue par la loi.
- 6.4 Sous réserve de l'article 7.2 ci-dessous, l'utilisateur est responsable de l'installation et de l'exploitation adéquates de ses systèmes informatiques, modems et liaisons de télécommunication lui permettant de se connecter au système ISAN, ainsi que de l'accès au système ISAN et de son utilisation, et prend à sa charge tous les frais afférents.

#### 7. ACCESSIBILITÉ ET SOUTIEN

- 7.1 **Accessibilité** – L'utilisateur reconnaît que la maintenance ou la réparation du système ISAN, du système d'ISAN Canada ou du site web d'ISAN Canada peut occasionner de temps à autre des pertes de service, des interruptions ou des pannes imprévues (y compris, notamment, les cas de force majeure dont il est question ci-dessous à la clause 11). Ni l'ISAN-IA, ni ISAN Canada, ni leurs agents et contractants respectifs ne sauraient être tenus responsables de telles interruptions ou pertes de service.
- 7.2 **Soutien téléphonique et Web** – ISAN Canada fournira à l'utilisateur un soutien téléphonique et Web, notamment pour l'enregistrement de numéros ISAN et la résolution des doublons. ISAN Canada ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et ne prend aucun engagement quant à l'ampleur de ce soutien, qu'elle offrira conformément aux normes qu'elle établit de temps à autre à son entière discrétion.

## 8. RÉSILIATION DU CONTRAT

ISAN Canada se réserve le droit de mettre fin aux services ISAN et à l'accès au système ISAN, au système d'ISAN Canada et aux données fournis à l'utilisateur dans le cadre du présent contrat en cas de violation grave des conditions du présent contrat, notamment dans les cas suivants :

- 8.1 Usage par l'utilisateur, lorsqu'il est un déclarant, de métadonnées fausses, illicites, haineuses ou discriminatoires en vue d'obtenir un numéro ISAN.
- 8.2 Attribution par l'utilisateur, lorsqu'il est un déclarant, d'un numéro ISAN existant à une nouvelle œuvre audiovisuelle par la modification de ses renseignements descriptifs.
- 8.3 Tentative répétée de l'utilisateur, lorsqu'il est un déclarant, de demander un numéro ISAN pour une œuvre à laquelle un numéro ISAN a déjà été attribué.
- 8.4 Tentative de l'utilisateur de corrompre ou de supprimer des données.
- 8.5 Tentative de l'utilisateur d'accéder illégalement au système ISAN ou au système d'ISAN Canada.
- 8.6 Tentative de l'utilisateur d'accéder à des données échangées par d'autres utilisateurs avec le système ISAN ou le système d'ISAN Canada, de les contrôler ou de les copier illégalement.
- 8.7 Défaut de paiement de factures dues à l'égard de montants payables conformément à la *Demande d'ouverture de compte auprès d'ISAN Canada*, après un délai de dix jours suivant la remise d'un avis écrit par ISAN Canada.
- 8.8 Violation par l'utilisateur des dispositions de la clause 6 du présent contrat.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

- 9.1 Les renseignements personnels que l'utilisateur fournit à ISAN Canada demeureront confidentiels, à ceci près qu'ils peuvent être communiqués à l'ISAN-IA aux fins des demandes d'attribution d'un numéro ISAN. Sous réserve des exigences de la loi, les renseignements personnels ne seront pas communiqués à des tiers sans le consentement de l'utilisateur. ISAN Canada respecte le droit à la vie privée de l'utilisateur et s'engage à observer les normes établies par la réglementation fédérale et provinciale à cet égard. Toutes les pratiques de traitement des renseignements d'ISAN Canada sont conformes aux lois fédérales et provinciales applicables. La *Politique de protection de la vie privée* d'ISAN Canada, qui est affichée à [www.isan.ca](http://www.isan.ca), régit une partie des droits et obligations de l'utilisateur.
- 9.2 Tous les renseignements descriptifs relatifs à un numéro ISAN et qui sont fournis par un déclarant sont considérés comme des informations publiques et, donc, accessibles à tous.

## 10. ROBOTS ET CAPTURE DE DONNÉES D'ÉCRAN

Il est interdit à l'utilisateur d'avoir recours à l'exploration de données, à des robots (moteurs de balayage), à la capture de données d'écran ou à tout autre outil semblable de collecte et d'extraction de données à l'égard du système ISAN ou de tout autre système par l'intermédiaire duquel les données sont mises à la disposition de l'utilisateur.

## 11. FORCE MAJEURE

L'ISAN-IA, ISAN Canada et l'utilisateur ne seront pas responsables d'une inexécution ou d'un retard d'exécution occasionné par un événement indépendant de leur volonté y compris, notamment, une catastrophe naturelle, une inondation, une émeute, un incendie, une explosion, une mesure gouvernementale ou judiciaire, un acte terroriste ou militaire, une grève ou un lockout, un acte ou une omission d'un tiers, une panne d'un service public ou des installations de télécommunications, un ralentissement ou une panne d'Internet, la foudre ou toute autre condition météorologique. De même, l'ISAN-IA et ISAN Canada n'assumeront aucune responsabilité à l'égard d'un virus, d'un ver, d'un cheval de Troie ou d'un autre code, commande, fichier ou programme malveillant conçu pour interrompre, détruire ou entraver la fonctionnalité de tout logiciel, matériel ou équipement, dans la mesure où il est transmis par le système ISAN ou tout autre système par l'intermédiaire duquel ISAN Canada met les données à la disposition de l'utilisateur.

## 12. MODIFICATION DU CONTRAT

ISAN Canada se réserve le droit de modifier de temps à autre ses conditions générales en vigueur ainsi que tout autre document contractuel. L'utilisateur sera informé de telles modifications au moins trente jours à l'avance. L'utilisateur a le droit de résilier le contrat en donnant un avis écrit à cet effet au moins cinq jours avant ces modifications, avec prise d'effet à compter de la date à laquelle les nouvelles conditions prennent effet. En l'absence d'un avis de résiliation, l'utilisateur est réputé accepter les nouvelles conditions. À l'exception de ce qui est indiqué précédemment, le présent contrat ne peut être modifié qu'au moyen d'une entente écrite conclue par toutes les parties aux présentes.

## 13. GÉNÉRALITÉS

- 13.1 Si un tribunal déclare qu'une des présentes conditions n'est pas valide ou ne peut être appliquée, les autres conditions demeureront valides et applicables.
- 13.2 Le présent contrat est un document ayant force exécutoire. Vous devriez le lire attentivement afin de vous assurer qu'il comprend toutes les stipulations que vous voulez et rien que vous n'êtes pas prêt à accepter.
- 13.3 Le présent contrat est régi par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui y sont applicables et est interprété conformément à celles-ci.

- 13.4 Tout différend entre ISAN Canada et l'utilisateur qu'ils ne peuvent résoudre eux-mêmes est soumis à la médiation de l'ISAN-IA.
- 13.5 Lorsque la médiation de l'ISAN-IA prévue à l'article 13.4 ci-dessus est infructueuse, le différend découlant du présent contrat sera soumis à la compétence non exclusive des tribunaux de la Confédération suisse et du canton de Genève, susceptible d'appel au Tribunal fédéral de Lausanne.
- 13.6 Le présent contrat, y compris la *Demande d'ouverture de compte auprès d'ISAN Canada*, l'*ISAN User Guide* (disponible en anglais seulement) et la *Politique de protection de la vie privée* d'ISAN Canada, qui sont tous intégrés aux présentes par renvoi et peuvent être modifiés de la manière indiquée dans le présent contrat, constitue l'entente intégrale entre les parties et remplace tout accord ou arrangement antérieur.

#### LES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES S'APPLIQUERONT SI L'UTILISATEUR EST UN DÉCLARANT

- 14.1 L'utilisateur prend toutes les mesures possibles et conformes aux usages du commerce pour s'assurer que l'identificateur ISAN attribué à une œuvre audiovisuelle y soit apposé en permanence, de manière à rester le même tout au long de la durée d'existence de l'œuvre audiovisuelle.
- 14.2 L'utilisateur s'engage à ne pas attribuer ni à utiliser de numéros ISAN à l'égard d'œuvres audiovisuelles si les numéros ISAN n'ont pas été délivrés par le système ISAN. Un tel usage fautif de numéros ISAN sera une violation grave du présent contrat et donnera lieu à des poursuites dans la mesure prévue par la loi.
- 14.3 ISAN Canada se réserve le droit de rejeter toute demande de numéro ISAN ou tout enregistrement relativement à une œuvre audiovisuelle qui n'entre pas dans le champ d'application de la norme.
- 14.4 Un utilisateur peut en tout temps demander par écrit à ISAN Canada de transférer sa demande à une autre agence de déclaration.
- 14.5 L'utilisateur doit acquitter les frais de tous les services qui lui ont été fournis et facturés par ISAN Canada avant d'être transféré à une autre agence de déclaration. Le transfert prend effet dès le règlement des montants dus à ISAN Canada ou, lorsqu'il n'y a aucun montant impayé au moment de la demande de transfert, dans les trente jours suivant la réception de la demande de transfert par ISAN Canada.
- 14.6 ISAN Canada se réserve le droit de retirer à l'utilisateur le droit d'agir à titre de déclarant lorsque :
- (i) la convention d'inscription est incomplète ou n'est pas valable;
  - (ii) l'utilisateur ne satisfait pas aux exigences ISAN, telles qu'arrêtées par l'ISAN-IA;
  - (iii) l'utilisateur n'est pas membre d'une organisation reconnue de l'industrie de l'audiovisuel.
- 14.7 **Exactitude des métadonnées** – L'utilisateur doit se conformer à l'*ISAN User Guide* pour ce qui est de l'exactitude des renseignements descriptifs liés à l'œuvre audiovisuelle qui doit être enregistrée.
- 14.8 **Prévention de doublons** – L'utilisateur doit éviter de présenter des demandes d'enregistrement ISAN en double et, dans certains cas, devra collaborer à résoudre les cas d'enregistrement potentiel de doublons lorsqu'on lui en fait la demande.
- 14.9 **Non-publication des numéros ISAN en cours de production** – L'utilisateur S'ABSTIENDRA de rendre public un numéro ISAN en cours de production, et s'efforcera de fournir les renseignements descriptifs connexes au numéro ISAN en cours de production.
- 14.10 L'utilisateur est responsable des renseignements descriptifs liés à une œuvre audiovisuelle pour laquelle il a demandé un numéro ISAN, tel que prévu aux présentes. L'ISAN-IA, ISAN Canada et les autres agences de déclaration rejettent toute responsabilité à l'égard de ce qui suit :
- (i) Contenu des métadonnées. Contenu des renseignements descriptifs assortis à un numéro ISAN y compris, notamment, les titres et le nom des participants.
  - (ii) Contenu de l'œuvre audiovisuelle. Contenu de l'œuvre audiovisuelle à laquelle un numéro ISAN est attribué.
  - (iii) Exactitude. Précision, intégralité et qualité des renseignements descriptifs assortis à un numéro ISAN.
  - (iv) Propriété. Ni ISAN Canada ni aucune autre agence de déclaration ne communique de renseignements sur la propriété des droits relatifs à une œuvre audiovisuelle. D'autre part, la possession d'un numéro ISAN à l'égard d'une œuvre ne constitue pas une preuve de propriété ni de droit d'auteur à l'égard de cette œuvre.